

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/06/38

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
7 juin 2022 le **LUNDI 13 JUIN 2022** à 19 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Guy BRAS, Adjoint au Maire.
7 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 16 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 21 Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Hubert CHIVET.

Excusés :
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
M. Marc SERRA qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à M. Guy BRAS
M. Olivier QUIGNON qui donne procuration à Mme Christelle LEBAS

Mme Chantal DECOCQ
M. Yves RAOULT
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
Mme Sandrine SERGEANT

AU/NM **Secrétaire de séance :**
M. Guy BRAS

Objet : Actualisation des tarifs – Accueils Collectifs de Mineurs du mercredi matin

Monsieur le Maire rappelle,

Depuis la rentrée 2018-2019 et le retour de la semaine scolaire à 4 jours, la Ville de Saint Nicolas lez Arras organise un accueil collectif de mineurs les mercredis matin de 9h à 12h avec une possibilité de garderie de 7h30 à 9h puis de 12h à 12h30.

Le paiement des animations était proposé sous forme de forfait annuel avec un règlement unique en début d'année scolaire.

Considérant la demande des parents d'élèves élus lors des conseils d'écoles de changer le paiement par un tarif unitaire avec une facturation au mois et non plus à l'année

Considérant le besoin de préinscription afin de connaître au préalable le nombre d'enfants inscrits à la séance et d'ajuster la capacité d'encadrement selon les effectifs présents.

Considérant que le logiciel 3D ouest offre la possibilité de cocher à l'unité les mercredis où les parents souhaitent inscrire les enfants

L'actualisation de tarif est proposée comme suit :

TABLEAU RESUMANT L'ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES SUR LES TEMPS D'ANIMATION DU MERCREDI MATIN				
Quotient	Atelier du Mercredi matin ANCIEN TARIF ANNUEL	Garderie du Mercredi ANCIEN TARIF ANNUEL	Atelier du Mercredi matin NOUVEAU TARIF UNITAIRE	Garderie du Mercredi NOUVEAU TARIF UNITAIRE
0 à 442	32 €	72 €	1,90€	1.50€
443 à 617	33 €	72 €		
618 à 700	35 €	72 €		
701 à plus	41 €	72 €	2€	
Extérieurs	82 €	144 €	4 €	3 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modulation des tarifs des activités du mercredi matin et garderie aux conditions et tarifs indiqués ci-dessus à partir de septembre 2022.
- d'autoriser les modifications sur le logiciel 3D ouest permettant une inscription unitaire au mercredi
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser l'animation du mercredi matin et la garderie sur la régie de recettes créée à cette intention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs aux interventions de prestataires extérieurs dans le cadre des animations.
- de rechercher tous partenariats financiers ou de déposer des demandes de subventions et d'encaisser les participations des partenaires.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 14 juin 2022
Le Maire,
Alain GAYET.

